Règlement intérieur de la brocante du Fudoshin karate Vif

- Horaire de la brocante 9 H à 16 h 00, déballage exposants de 5H30 à 8h30

- L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages, incident, perte, vol ou accident qui pourraient survenir aux exposants ou leurs biens ainsi que leurs accompagnateurs. Que ce soit fortuit ou cas de force majeure (feu, attentat, catastrophe naturelle etc.…)
- Déballage extérieure aucun remboursement en cas de pluie. À vous de prendre vos dispositions

Il est interdit :

- De vendre des objets neuf, objet ancien et de collection uniquement.
- Les vêtements devront être propres en bel état et sur cintre
- De modifier la disposition des emplacements et de coller des affiches au mur.
- De fumer dans la salle, d'utiliser des hydrocarbures et des moteurs thermiques,
- De vendre des bouteilles de Gaz dans la salle.
- De vendre des animaux ou de la nourriture.

- D'exposer sur les allées de circulation du public.

- Merci de Laisser libre tout accès de secours et voies de circulation.
 Les tables non occupées à 9 h seront disponibles et non remboursées

- Tout exposant qui troublerait l'ordre public et ne respectent pas le règlement seront exclus sans qu'il Puisse être réclamé d'indemnité de toute sorte.
- **Déclaration sur l'honneur pour les particuliers : ne pas avoir participé plus de deux fois par an à des manifestations de même nature.**
- **Votre inscription valide votre déclaration sur l'honneur**

Obligatoire : Nom et prénom de l'exposant :

Signature <Lu et approuvé >